

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE D'AZUR**

Nombre de conseillers en
fonction :

14

Nombre de conseillers
présents :

8

Nombre de votants :

11

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 NOVEMBRE 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique Duhieu, Maire.

Membres Présents : Monsieur Duhieu, Madame Quélen, Messieurs Duler, Lesbats-Dubois et Sabau, Madame Mounaix, Monsieur Brutails et Madame Legendre.

Absents excusés : Mesdames El Mannaï, Lacaze et Marcon et Messieurs Aguadé, Dauga et Fernandès

Monsieur Aguadé a donné procuration à Madame Quélen

Madame Lacaze a donné procuration à Monsieur Brutails

Monsieur Fernandès a donné procuration à Madame Legendre

Secrétaire de séance : Madame Quélen

Date de convocation : 8 novembre 2023

Ordre du jour :

- 0 Approbation compte-rendu de la séance du 25 septembre 2023
- 1 DE2023_60 - Salle François Mitterrand Azur : attribution marchés
- 2 DE2023_61 - Travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur : demande subvention
- 3 DE2023_62 - Travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur : demande subvention
- 4 DE2023_63 - Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : convention pour participation complément travaux réaménagement de la « Rue du Stade »
- 5 DE2023_64 - Subventions pour diplômes
- 6 DE2023_65 - Subvention pour permis de conduire
- 7 DE2023_66 - Retrait du Syndicat du Chenil de Birepoulet de la Commune de Tarnos
- 8 DE2023_67 - Extension périmètre du Syndicat mixte EMMA à la Commune de Tosse
- 9 DE2023_68 - Cession terrains XL Habitat à Commune d'Azur
- 10 DE2023_69 - Classement chemin Capon dans le domaine public
- 11 DE2023_70 - Commune Azur : Décisions modificatives budgétaires n°1
- 12 DE2023_71 - Personnel communal : assurance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

**Le Conseil Municipal,
11 voix pour**

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2023.

DE2023 60 Salle François Mitterrand Azur : attribution marchés

Le Maire de la Commune d'Azur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 septembre 2023 sur le journal Sud-Ouest et sur la plateforme des marchés publics (landes public) ;

Vu la délibération DE2023_50 en date du 25 septembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

Décide que les lots 4 et 9 du marché n°2023-01 relatif à des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur, est attribué comme suit :

| | HT | TTC |
|--|---------------------|---------------------|
| Lot n°4 Menuiseries intérieures et extérieures : Sté Labastère | 87 038,68 € | 104 446,42 € |
| Lot n°9 : Peintures : SAS Dubernet | 23 032,47 € | 27 638,96 € |
| TOTAL | 110 071,15 € | 132 085,38 € |

Rendu exécutoire par affichage le : 20 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 20 novembre 2023.

DE2023 61 Travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur : demande subvention

Monsieur le Maire expose que Gascogne Architecture, architecte, a établi les plans concernant les travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur.

Vu les résultats des appels d'offres concernant ces travaux ;

Compte tenu de la nécessité de réaliser ces travaux, le Conseil Municipal demande une subvention Fonds d'investissement Local au titre de 2023.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 506 888,30 € H.T. et donc le financement s'établit comme suit : Montant : 506 888,30 € sur fonds libres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

- Arrête le plan de financement comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| ETAT (D.S.I.L.) | 157 554,00 € |
| Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (F.I.L.) | 85 200,00 € |
| Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (F.I.L. « environnement ») | 37 488,00 € |
| Département des Landes C.R.T.E. | 25 000,00 € |
| Etat - Fonds Vert | 80 552,00 € |
| Autofinancement | 121 094,30 € |
| | ----- |
| Total montant H.T. | 506 888,30 € |

- Sollicite le Fonds d'Investissement Local. 2023 d'un montant de 85 200,00 €, pour les travaux de la construction H.T.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023_62 Travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur : demande subvention

Monsieur le Maire expose que Gascogne Architecture, architecte, a établi les plans concernant les travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur.

Vu les résultats des appels d'offres concernant ces travaux ;

Compte tenu de la nécessité de réaliser ces travaux, le Conseil Municipal demande une subvention Fonds d'investissement Local au titre de 2023.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 506 888,30 € H.T. et donc le financement s'établit comme suit : Montant : 506 888,30 € sur fonds libres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

- Arrête le plan de financement comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| ETAT (D.S.I.L.) | 157 554,00 € |
| Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (F.I.L.) | 85 200,00 € |
| Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (F.I.L. « environnement ») | 37 488,00 € |
| Département des Landes C.R.T.E. | 25 000,00 € |
| Etat - Fonds Vert | 80 552,00 € |
| Autofinancement | 121 094,30 € |
| | ----- |
| Total montant H.T. | 506 888,30 € |

- Sollicite le Fonds d'Investissement Local. « environnement » 2023 d'un montant de 37 488,00 €, pour les travaux de la construction H.T.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il attend une réponse de Monsieur Gante, de la SGC de Saint Vincent de Tyrosse, pour savoir combien la Commune peut emprunter.

De plus, il demande au Conseil Municipal s'il l'autorise à demander des offres de prêts auprès de plusieurs banques. Ce dernier donne son accord.

DE2023 63 Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : convention pour participation complément travaux réaménagement de la « Rue du Stade »

Vu la délibération du Conseil Municipal DE2023_36 concernant la convention pour la réalisation et la prise en charge du montant des travaux de la « Rue du Stade » ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud lui a fait part d'un supplément de travaux d'un montant de 9 500 € pour la « Rue du Stade » à Azur (pose de regards et déplacements de grilles pour réseau eaux pluviales).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

Autorise Monsieur le Maire à passer et signer la convention pour la prise en charge du complément des travaux « Rue du Stade » à Azur avec la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud ainsi que tous les documents nécessaires.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

Monsieur Brutails fait la remarque suivante : « Les ingénieurs du service voirie de la Communauté de Communes MACS auraient pu prévoir ces travaux dans les prévisions de départ, sans que cela représente un surcoût pour la Commune. La Commune l'aurait prévu dans ces prévisions budgétaires. »

Monsieur le Maire répond que ces travaux supplémentaires ont été occasionnés au moment de la réalisation des travaux. Cependant, il n'a que des bons retours sur ces travaux.

DE2023 64 Subventions pour diplômés

Monsieur le Maire expose que sept personnes diplômées se sont fait connaître pour recevoir une subvention de 50 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

Attribue 50 € à Mesdames Léa Labrouche, Ambre Ruspaggiari, Lucie Bernos et Gwenaëlle Bernos et Messieurs Esteban Gontier, Aaron Dumoulin et Aymeric Bernos pour l'obtention de leur diplôme.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023 65 Subvention pour permis de conduire

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2019 instaurant le règlement pour le versement d'une aide pour le permis de conduire,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Ambre Ruspaggiari et Monsieur Matisse El Mannaï ont obtenu le permis de conduire et lui ont adressé une copie de ces documents ainsi que les attestations des associations dont ils font partie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

Attribue 100 € à Madame Ambre Ruspaggiari et Monsieur Matisse El Mannaï, pour l'obtention de leur permis de conduire.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023 66 Retrait du Syndicat du Chenil de Birepoulet de la Commune de Tarnos

Vu la demande de la Commune de Tarnos de se retirer du Syndicat du Chenil de Birepoulet ;

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Locales.

Vu la délibération du Conseil Syndical du Chenil de Birepoulet en date du 26 septembre 2023 se prononçant favorablement sur le retrait de la Commune de Tarnos dudit syndicat ;

Monsieur le Maire d'Azur demande au Conseil Municipal d'Azur de se prononcer sur le retrait de la Commune de Tarnos du Syndicat mixte du Chenil de Birepoulet dont la commune est membre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour, 1 abstention (Monsieur Christian Lesbats-Dubois),**

Décide de se prononcer favorablement au retrait de la Commune de Tarnos du Syndicat mixte du Chenil de Birepoulet.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023 67 Extension périmètre du Syndicat mixte EMMA à la commune de Tosse

Monsieur le Maire :

Présente la demande de la Commune de Tosse qui par délibération du 9 mars 2023 de son conseil municipal s'est prononcé pour le transfert de compétence eau et assainissement au syndicat EMMA au 1^{er} janvier 2024.

Précise que par délibération en date du 16 octobre 2023, le comité syndical a accepté à l'unanimité l'extension du périmètre du syndicat mixte EMMA à la commune de Tosse.

Rappelle que le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification pour se prononcer. L'accord des communes est acquis à la majorité qualifiée

A l'issue de cette procédure, la modification des statuts pourra être prononcée par arrêté préfectoral.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-3, L 5711-1,

Considérant la délibération du 9 mars de la commune de Tosse,

Considérant la délibération du 16 octobre du Syndicat Mixte EMMA

Considérant les statuts du Syndicat Mixte EMMA,

Considérant la desserte de l'eau avec vente en gros et le traitement des eaux usées réalisés par le syndicat EMMA pour la commune de Tosse,

Considérant le rapport d'incidences,

Entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

Accepte l'extension du périmètre du syndicat EMMA à la commune de Tosse pour la gestion des compétences eau, assainissement collectif et assainissement non collectif

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023 68 Cession terrains XL Habitat à Commune d'Azur

Vu la délibération du Conseil Municipal DE2020_98 en date du 10 décembre 2020 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que XL Habitat est favorable pour céder une partie des espaces verts représentés sur le plan ci-joint, sis sur les parcelles cadastrées section G n°1319 et 1436 leur appartenant, pour l'euro symbolique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

- Décide d'acquérir une partie des espaces verts sis sur les parcelles cadastrées section G n°1319 et 1436 selon le plan ci-joint, auprès de XL Habitat, pour l'euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune d'Azur.
- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023 69 Classement chemin Capon dans le domaine public

Vu la délibération du Conseil Municipal DE2018_05 en date du 31 janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE2018_53 en date du 30 mai 2018 ;

Vu l'article L.3222-2 et l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.161-10-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le tracé du début du chemin communal, Chemin de Capon, passe chez un propriétaire privé et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Pour cela, la Commune d'Azur doit échanger des parcelles avec ce propriétaire afin de régulariser ce tracé datant de plusieurs années.

Vu l'avis affiché à l'entrée du Chemin de Capon, en Mairie et à l'extérieur de la Mairie le 24/11/2022 pendant une durée d'un mois,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

1- Décide que les terrains suivants peuvent être échangés afin de rectifier le début du tracé du chemin rural « Chemin de Capon » :

- parcelles de Monsieur Jean-Marie Merle cédées à la Commune d'Azur :
 - Section B n°31p (250 m²)
 - Section B n°29p (2 593 m²)
- parcelles communales cédées à Monsieur Jean-Marie Merle par la Commune d'Azur :
 - Chemin de Capon (241 m²)
 - Chemin de Capon (2 773 m²)

2- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer tous les documents nécessaires à cet échange.
Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023 70 Commune Azur : Décisions modificatives budgétaires n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il manque des crédits pour régler la participation aux travaux de la « Rue du Stade » à la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud, pour le remboursement du 1^{er} acompte auprès de l'Etablissement Public Foncier des Landes et pour régler les participations auprès des syndicats auxquels la Commune d'Azur adhère.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

Vote les crédits suivants :

Section fonctionnement :

Recettes :

Article 7381 : + 10 000,00 €

Dépenses :

Article 65548 : + 10 000,00 €

Section investissement

Dépenses :

Article 2313 : - 27 500,00 €

Article 2138 : - 50 000,00 €

Article 27638 : + 60 000,00 €

Article 2041511 : + 17 500,00 €

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

DE2023 71 Personnel communal : assurance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le montant prévisionnel du contrat, qui s'élevait les années antérieures à 7 693,03 € par an,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition ci-annexée de la C.N.P., et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour,**

Décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P.
- de conclure avec cette société pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2024, un contrat au taux de 7,39 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Rendu exécutoire par affichage le : 24 novembre 2023 et transmission au contrôle de légalité le : 24 novembre 2023.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal.

- Il souhaite faire un arrêté municipal pour instaurer un règlement pour le cimetière d'Azur. Une délibération doit être prise concernant la reprise de concession dans le cas où aucun corps n'est inhumé à l'intérieur. Elle sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Le Camping-Car Park a proposé les tarifs pour l'année 2024. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Il doit renommer des délégués élus pour la commission de contrôle de la liste électorale. Cathy Mounaix est d'accord pour être suppléante. La question sera posée à Christophe Aguadé pour savoir s'il est toujours d'accord pour être titulaire. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Date des vœux du Maire 2024 : samedi 13 janvier 2024 à 17h30.
- Mise en accessibilité vestiaires stade Azur : l'appel d'offres a été lancé et les remises de plis se font jusqu'au vendredi 24 novembre 2023 à 16h00.
Monsieur le Maire explique également qu'il y a une infiltration d'eau sur la toiture. Un tableau électrique est grillé. Apparemment, les tuiles sont poreuses et seraient à changer. Tous ces travaux seront vus avec les entreprises retenues lors du résultat de l'appel d'offres. En attendant, il a demandé aux employés de bâcher le bâtiment.

- Travaux Rue Bel Air : une demande a été faite auprès de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud pour que les travaux créant une voie douce vers l'Allée des Jardins soient repoussés au profit de l'aménagement du trottoir allant de la Rue du Tahurat au Pôle Médical dans le PPI de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud.
- Balayage et nettoyage réseaux : Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud va relancer le groupement de commandes et la Commune d'Azur va renouveler son adhésion.
- Charles Coureau a été mandaté pour le nettoyage des parcelles de la Forêt Communale.
- Il demande aux élus de revoir les projets prévus dans le plan de références. De plus, il leur demande de réfléchir également aux aménagements des bords du lac à réaliser prévus dans l'étude faite par GEOLANDES.
- D'autre part, il informe le Conseil Municipal qu'il va se rapprocher du bureau d'études pour le renouvellement de la Délégation de Service Public.

Maxime Brutails pose une question à Monsieur le Maire : il demande pourquoi, pour avoir un colis de Noël offert par le C.C.A.S., les personnes de plus de 65 ans doivent venir s'inscrire en Mairie. Pour s'inscrire au repas, ça ne le dérange pas.

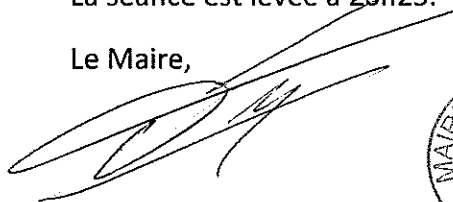
Monsieur le Maire lui répond que, maintenant, il y a beaucoup de monde qui est arrivé sur la Commune d'Azur et c'est difficile de les recenser.

Sylvie Roux explique, qu'à ce jour, elle ne connaît plus toutes les personnes présentes sur la Commune d'Azur comme autrefois. D'autre part, l'inscription sur la liste électorale n'est pas une obligation.

Monsieur le Maire rajoute que dans toutes les communes, les gens vont s'inscrire en Mairie et que c'est bien que les gens fassent la démarche eux-mêmes.

La séance est levée à 20h25.

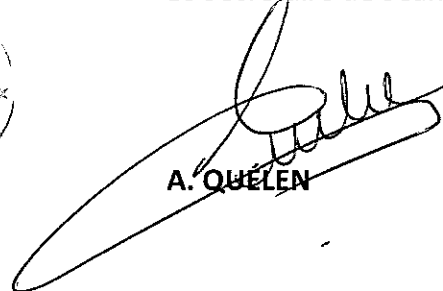
Le Maire,



D. DUHIEU



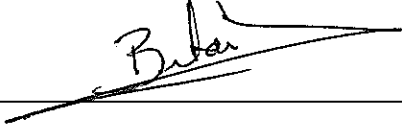
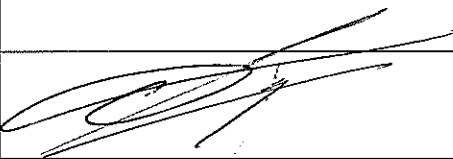
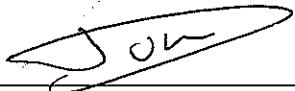
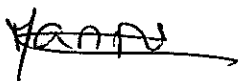


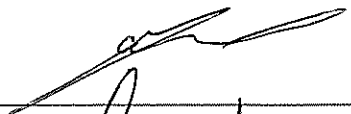
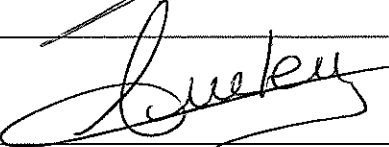

Le Secrétaire de Séance,



A. QUÉLEN

Table des délibérations de la séance du 14 novembre 2023

- DE2023_60 - Salle François Mitterrand Azur : attribution marchés
- DE2023_61 - Travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur : demande subvention
- DE2023_62 - Travaux de rénovation énergétique et d'agrandissement de la Salle François Mitterrand à Azur : demande subvention
- DE2023_63 - Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : convention pour participation complément travaux réaménagement de la « Rue du Stade »
- DE2023_64 - Subventions pour diplômes
- DE2023_65 - Subvention pour permis de conduire
- DE2023_66 - Retrait du Syndicat du Chenil de Birepoulet de la Commune de Tarnos
- DE2023_67 - Extension périmètre du Syndicat mixte EMMA à la commune de Tosse
- DE2023_68 - Cession terrains XL Habitat à Commune d'Azur
- DE2023_69 - Classement chemin Capon dans le domaine public
- DE2023_70 - Commune Azur : Décisions modificatives budgétaires n°1
- DE2023_71 - Personnel communal : assurance

| NOM – PRENOM | SIGNATURE (ou mention de l'empêchement) |
|-------------------------------|--|
| AGUADÉ Christophe | |
| BRUTAILS Maxime |  |
| DAUGA Christian | |
| DUHIEU Dominique |  |
| DULER Jean-Michel |  |
| EL MANNAÏ Jennifer |  |
| FERNANDES Baptiste | Absent excusé |
| LACAZE Chloé | Absente excusée |
| LEGENDRE Maylis |  |
| LESBATS-DUBOIS Christian René |  |
| MARCON Alexandra | Absente excusée |
| MOUNAIX Cathy |  |
| QUÉLEN Aude |  |
| SABAU Laurent |  |